

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 24863**

Intitulé

Chargé de production de projets artistiques / culturels

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
ICD - Institut international du commerce et du développement - Institut supérieur de la communication, de la presse et de l'audiovisuel (ISCPA Paris)	Directrice déléguée ISCPA

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1969)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

323p Organisation, gestion : Production et régie

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le Chargé de production de projets artistiques / culturels collabore à la création d'un projet artistique ou culturel, il gère toute la chaîne de fabrication, la mise en production, la postproduction

Les activités du Chargé de production de projets artistiques / culturels sont :

la gestion administrative

L'élaboration du budget

La gestion et l'organisation du projet artistique/culturel

Le management des équipes

Le titulaire est capable de:

utiliser les réseaux, outils techniques, sociaux, juridiques, comptables

initier un projet, l'écrire ou le ré-écrire

négoier avec des ayants-droits de la propriété intellectuelle d'une œuvre préexistante

rédiger ou faire rédiger des contrats de co-production, et autres accords financiers

assurer les publics internes, externes dans toutes les démarches et sur tous les lieux

négoier des autorisations et des droits en sauvegardant les intérêts de l'œuvre, du producteur et partenaires financiers

construire un synopsis, un conducteur et établir un devis réel

construire un budget et évaluer les risques financiers, obtenir la validation du budget

suivre et contrôler la réalisation du budget, analyser les écarts, mettre en place des actions correctives, exercer un contrôle sur les

factures, règlements, échéances, honoraires et caisses de régie

établir les dossiers spécifiques aux systèmes d'aide

établir ou contrôler plans de travail, conducteurs ou retro-plannings

s'assurer du respect des obligations légales, juridiques, et réglementaires liées à l'activité

recruter puis encadrer les artistes, les collaborateurs technico-artistiques, les techniciens et ouvriers

détailler les postes par type de recrutement, matériels, documentations nécessaires à la création de l'œuvre

organiser ou mettre en œuvre les travaux de pré-production, fabrication et post-production

gérer le stock des programmes de secours

rendre des comptes à la production

coordonner la mise en place des outils de communication nécessaires au lancement de l'œuvre

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Emplois dans les univers de l'industrie artistique/culturelle :

- au sein de chaînes de télévision (diffuseurs) ou de leurs sociétés filiales de production

- pour des sociétés de production ou de distribution de films ou des organisateurs de festivals de cinéma

- pour des majors musicales, des distributeurs de produits musicaux et des sociétés de production spécialisées en musique, des festivals, des salles de concerts, en radio

- au sein d'entreprises spécialisées en multimédia (éditeurs)

pour des organisateurs de spectacles vivants, de théâtres

ou dans des sociétés travaillant sur le web/transmedia pour les secteurs de l'audiovisuel ou d'œuvres artistiques/culturelles

chargé de production

chargé de production audiovisuelle

chargé de production culturelle

Chargé de programmation

Chargé d'acquisition

Chargé de production de spectacles

Codes des fiches ROME les plus proches :

L1302 : Production et administration spectacle, cinéma et audiovisuel

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composants de la certification :

1 dossier professionnel : présentation d'une partie administrative (analyse et réseaux, outils règlementaires, juridiques, comptables, autorisations et accords, contrats)

1 dossier comptable : devis, factures, analyse comptable et financières, actions correctives au budget, budget réel détaillé par poste de dépenses, outils de travail collaboratif et de contrôle

1 dossier artistique : CVthèque des artistes, techniciens, mode de casting et de recrutement, contrats et feuilles de routes

1 dossier de production exécutive : note d'intention du producteur, synopsis, casting, rétroplanning, plans de travail, note de synthèse et formalisation en langue anglaise

soutenance orale devant un jury de professionnels

Validité des composants acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	43% représentant l'établissement, 57% représentant les professionnels (dont 50% employeurs et 50% salariés) et dans le respect de la parité hommes/femmes
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	34% représentant l'établissement, 66% représentant les professionnels (dont 50% employeurs et 50% salariés) et dans le respect de la parité hommes/femmes
En contrat de professionnalisation	X	43% représentant l'établissement, 57% représentant les professionnels (dont 50% employeurs et 50% salariés) et dans le respect de la parité hommes/femmes
Par candidature individuelle	X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2005	X	34% représentant l'établissement, 66% représentant les professionnels (dont 50% employeurs et 50% salariés) et dans le respect de la parité hommes/femmes

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 02 octobre 2006 publié au Journal Officiel du 24 octobre 2006 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, avec effet au 24 octobre 2006, jusqu'au 24 octobre 2011.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 26 novembre 2015 publié au Journal Officiel du 3 décembre 2015 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau II, sous l'intitulé "Chargé de production de projets artistiques / culturels" avec effet au 14 avril 2015, jusqu'au 3 décembre 2020.

Arrêté du 5 avril 2012 publié au Journal Officiel du 14 avril 2012 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour trois ans, au niveau II, sous l'intitulé "Responsable de production-diffusion-distribution" avec effet au 24 octobre 2011, jusqu'au 14 avril 2015.

Pour plus d'informations

Statistiques :

46 certifications ont été délivrées.

Autres sources d'information :

[ISCPA PARIS](#)

Lieu(x) de certification :

ICD - Institut international du commerce et du développement - Institut supérieur de la communication, de la presse et de l'audiovisuel (ISCPA Paris) : Île-de-France - Paris (75) [Paris]

ISCPA PARIS (INSTITUT SUPERIEUR DE LA COMMUNICATION, DE LA PRESSE ET DE L'AUDIOVISUEL - association ICD - GROUPE INSTITUT DE GESTION SOCIALE IGS) 12, rue Alexandre Parodi 75010 Paris

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

ISCPA Paris - LYon - Toulouse

Historique de la certification :

changement de l'intitulé : Responsable de Production-Diffusion-Distribution EN "Chargé de Production de projets artistiques/culturels" (cinéma-musique-télévision-spectacle vivant-radio-contenus web/transmedia)

Certification précédente : Responsable de production-diffusion-distribution